



Mai 2018

Retour d'expérience sur la crue de la Seine en janvier/février 2018 à Montesson La Borde - Gestion de crise concernant la fourniture de gaz et d'électricité -

L'objectif de ce document est de faire le point sur la gestion de crise par ENEDIS et GRDF lors de la crue de la Seine en janvier/février 2018, dans le quartier de La Borde à Montesson.

Comme convenu avec Monsieur le Sous-préfet, lors de la réunion avec FNE Yvelines le 29 janvier 2018, ce document rapporte le vécu des riverains lors de cette crue et donne des éléments qui devraient permettre d'améliorer la gestion de crise pendant les crues, en réduisant le nombre d'évacuations de riverains.

En cas de crues importantes, les riverains ont besoin de l'électricité pour continuer à vivre dans leur habitation et pour faire fonctionner des pompes de relevage qui permettent de limiter la montée de l'eau dans les habitations et ainsi minimiser les dégâts matériels. Le gaz est aussi important pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

La gestion de crise de la crue par les fournisseurs d'énergie

Avant toutes choses, il convient de préciser que s'il y a eu des dysfonctionnements dans la gestion des coupures d'alimentation en gaz et électricité, cela n'est en aucun cas dû aux équipes sur place, qui, au contraire, ont tout fait pour réduire le nombre de coupures.

Electricité : ENEDIS

Beaucoup de riverains, du fait des crues successives et du PPRI, ont leur boîtier de raccordement et du compteur à une hauteur supérieure aux maxima des crues de ces dernières décennies. La municipalité de Montesson a obtenu et financé le déplacement du transformateur électrique qui restait en zone PPRI. Par contre ENEDIS n'a jamais pris les mesures nécessaires pour mettre à l'abri des crues ses équipements de distribution.

Qualité de vie de la Borde

Association Loi 1901 agréée de protection de l'environnement arrêté n° 98-079/duel du 3 avril 1998 (en cours de renouvellement)
Association locale d'usagers au titre de l'article L.121-5 du Code de l'urbanisme. Arrêté N° 09-142/DDD du 28/10/2009

- Siège social : 3 avenue Molière 78360 Montesson
- Courriel : qvlb@qvlb-montesson.fr
- Site internet : www.qvlb-montesson.fr
- tél : 01 39 13 07 11

Lors de la dernière crue, les équipes d'ENEDIS ont informé les riverains de l'avenue Léon Johnson et d'une partie du quai G. Sand, qu'ils devaient couper l'alimentation d'un nombre important d'habitations, même situées hors zone de PPRI.



82 pavillons étaient menacés de coupure, non pas en fonction du positionnement de leur boîtier de raccordement, mais à cause de la hauteur insuffisante des boîtiers de distribution appartenant à ENEDIS, comme le montrent les deux photos.



Heureusement, et comme à chaque crue, les équipes sur place d'ENEDIS ont reconsidéré la question, et, dans l'urgence, ont protégé ou modifié leurs boîtiers de distribution, réduisant ainsi à 4 les habitations sans électricité. Grâce à la compétence de ces techniciens, seulement 4 logements ont dû être évacués au lieu de 82.

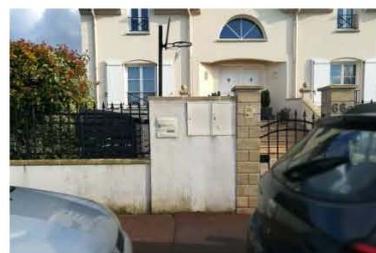
Ceci perdure au minimum depuis 40 ans Cette dernière décennie, un boîtier a même été installé quai G. Sand à une hauteur nettement insuffisante, malgré le PPRI en place. Ce boîtier sert à alimenter des habitations récentes qui, elles, ont toutes leurs compteurs au dessus du niveau de la crue 1910, conformément au PPRI.

Gaz : GRDF

GRDF a coupé le gaz à un grand nombre d'habitations comme jamais cela ne s'était produit auparavant, même lors de la crue de 1982 (plus importante que celle de 2018 : +30 cm à Chatou). L'absence de chauffage et d'eau chaude sanitaire a obligé un nombre relativement important d'habitants à évacuer car le chauffage est vital pendant les crues d'hiver.

Les faits :

- Le samedi 27 janvier 2018, les équipes GRDF ont coupé le gaz dans toutes les habitations situées en zone PPRI, plus d'une centaine, et pour certaines habitations sans en informer les riverains.
- Vigicrues prévoyait, ce samedi, une crue d'importance similaire à celle de 2016 et non pas une crue type 1910. Dans beaucoup de cas la coupure de gaz ne se justifiait pas. Beaucoup de riverains ont dû quitter leur logement alors qu'il n'y avait aucun risque, vu la hauteur des compteurs au regard des prévisions de Vigicrues (exemple sur la photo d'un pavillon quai G. Sand dont le gaz a été coupé alors que le compteur de gaz est situé à une hauteur supérieure à la crue de 1910).
- Avec les mêmes prévisions de Vigicrues, des habitations avaient de l'électricité mais plus de gaz, alors que les boîtiers gaz et électricité étaient installés à la même hauteur comme le montre la photo des compteurs électricité et gaz d'un pavillon au maximum de la crue 2018.
- Lors des crues précédentes, les équipes GRDF ne coupaient pas l'arrivée de gaz mais installaient un tuyau sur le détendeur pour le mettre hors d'eau.



- Suite aux plaintes des riverains et grâce à l'intervention de la municipalité de Montesson auprès de GRDF, le gaz a été rétabli le dimanche 28 janvier pour les habitations dont le compteur était au minimum à 30 cm au dessus du niveau de l'eau. Des riverains n'ont pas pu profiter de cette mesure car, ayant dû évacuer la veille, ils n'étaient pas présents lors du passage du technicien GRDF. En téléphonant à leur fournisseur de gaz, on leur disait que le gaz ne serait pas remis avant au moins une semaine en raison du principe de précaution, alors qu'en même temps le technicien GRDF passait tous les jours pour essayer de rétablir le gaz pour les riverains présents.

Les procédures de GRDF sont totalement à revoir, car au nom du principe de précaution, GRDF ne veut plus prendre de risque. Tous les riverains dans la zone du PPRI doivent donc évacuer en cas de crue décennale même si les compteurs sont hors d'eau pour ce type de crue.

Si GRDF ne veut plus gérer les risques, alors le plus simple est d'interdire l'utilisation du gaz pour les 435 000 logements en zone inondable en Ile de France.

Si ce n'est pas son souhait, alors il conviendrait que GRDF:

- prenne mieux en compte les prévisions de Vigicrues et optimise les coupures d'alimentation à l'instar de ce que fait d'ENEDIS,
- prévoit d'installer un dispositif pour protéger le détendeur de l'eau, similaire à celui qu'il installait lors des crues précédentes (en le perfectionnant si cela est nécessaire) ou si ce n'est pas possible, équiper les compteurs, situés à un niveau inférieur à 1910, d'un détendeur étanche,
- si la coupure de gaz est malgré tout rendue nécessaire, alors il conviendrait :
 - ✓ d'informer systématiquement les riverains à l'avance pour qu'ils puissent prendre leur précautions ou au minimum lors de la coupure,
 - ✓ pour les absents, de mettre une information sur le compteur et dans la boîte aux lettres,
 - ✓ que les riverains puissent avoir l'information du jour de passage pour la réouverture du compteur au niveau du service client de leur fournisseur de gaz.

La gestion des risques d'inondations ne semble pas encore être la préoccupation des sociétés de distribution d'énergie. Il conviendrait de rappeler à ces deux sociétés qu'une [Charte des quartiers résilients](#) vient d'être signée par le préfet de la Région Ile-de-France en mars 2018, charte qui demande, entre autre, aux fournisseurs d'énergie "*de prévoir des réseaux de telle façon, qu'au moment de la crue, les habitants puissent continuer à vivre chez eux*".

FNE Yvelines, le Cadeb et Qualité de Vie de La Borde demandent à ce que la gestion de la distribution d'énergie lors des inondations, en particulier à Montesson, soit revue afin de minimiser les conséquences des crues pour les riverains.



Jacques PERDEREAU
Président de Qualité de Vie de La Borde
Vice-président de FNE Yvelines/Cadeb